



N° 994/MCVT/MEF/DC/SGM/SP-C

Cotonou, le 02 SEPT 2024

COMMUNIQUÉ CONJOINT

Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, communiquent :

Il est porté à la connaissance du public que le Projet d'aménagement de la Route des pêches en cours de réalisation, comprend une composante balnéaire et de loisirs, avec un remembrement commercial composé de parcelles viabilisées de 800 et 1.200 mètres carrés. Lesdites parcelles sont destinées à la construction et à l'exploitation, par des promoteurs privés, de restaurants et autres unités de loisirs et de détente (bars, snacks, lounges, casinos, boîtes de nuit, salles de jeux, etc.), par la conclusion d'un bail à construction avec l'État.

Les promoteurs et investisseurs privés qui souhaitent développer un ou plusieurs projets compatibles avec la fonction et/ou la destination de cette zone balnéaire et de loisirs, sont priés de faire connaître leurs intentions et de soumettre leurs demandes par la constitution, d'un dossier comprenant, au minimum :

- une lettre de demande de bail à construction, adressée au Président de la Commission d'attribution des agréments, précisant le ou les types de parcelles souhaités ;
- une note succincte de présentation du projet envisagé, avec une indication du coût prévisionnel en Toutes Taxes Comprises (TTC), de la source du financement et du délai approximatif de réalisation, accompagnée d'une esquisse du projet (facultatif).

Les promoteurs sélectionnés devront souscrire ou déposer une caution obligatoire de dix (10) millions de francs CFA, avant la signature du contrat de bail à construction. Cette caution sera entièrement restituée au promoteur, à la finition effective du projet dans les délais prescrits.

Les dossiers de demande doivent être déposés soit au secrétariat de la SimAU, sis au 1066 Boulevard Saint Michel, Immeuble NSIA en face du CPA à Cotonou, ou par courriel à l'adresse : promo.rdp@simaubenin.com. Date limite de dépôt des dossiers : le 30 septembre 2024 à 17h00.

Les promoteurs qui avaient déjà formulé des demandes sont priés d'actualiser leurs dossiers conformément aux indications du présent communiqué.

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement Durable

Le Ministre de l'Économie et des Finances



José TONATO



José TONATO
Ministre Intérimaire